

ASSEMBLÉE NATIONALE
7 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Adopté

N° CF2223

AMENDEMENT

présenté par
M. Juvin, rapporteur général

ARTICLE 65 UNDECIES

Après le mot :

« État »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 14 :

« . Il explique les définitions retenues et les données disponibles, en fonction notamment du type de comptabilité et du mode de financement de chaque opérateur ou organisme. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.